

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 7(a) de l'ordre du jour

CX/PR 18/50/6-Add.1 (REV)
Avril 2018

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Cinquantième session

Haikou, République populaire de Chine, 9-14 avril 2018

Observations sur le point 7(a) de l'ordre du jour, soumises par le Canada, l'Égypte, l'Union européenne et le Kenya.

RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES ALIMENTS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE:

CLASSE A: PRODUITS PRIMAIRES DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE D'ORIGINE ÉGÉTALE

TYPE 04: FRUITS À COQUE, GRAINES ET SÈVES

Groupe 022 - Fruits à coque

Groupe 023 – Graines oléagineuses

Groupe 024 - Graines pour boissons et sucreries

Groupe 025 - Sèves d'arbres

Canada

GÉNÉRALITÉS

1. Type 04 (Fruits à coques, graines et sèves) inclut :
 - Groupe 022 Fruits à coque
 - Groupe 023 Graines oléagineuses
 - Groupe 024 Graines pour boissons et sucreries
 - Groupe 025 Sèves d'arbre
2. Le Groupe 022 a été finalisé par CCPR43 (2011) et le Groupe 023 a été finalisé par CCPR42 (2010). Le Comité a maintenu ces groupes à l'étape 7 dans l'attente de la finalisation des groupes restants dans le Type 04.
3. Le Groupe 024 a été examiné par CCPR49 (2017) et puis adopté par CAC40 (2017) à l'étape 5 et avancé pour observations à l'étape 6 et examen ultérieur par le CCPR50
4. Le Groupe 025 a été examiné par le CCPR49 et renvoyé à l'étape 2 pour remaniement.
5. Le CCPR49 (2017) a demandé au GTE de poursuivre les travaux sur le Groupe 024 Graines pour boissons et sucreries et le nouveau groupe 025 Sèves d'arbres et de déterminer si ces groupes peuvent être étendus à d'autres produits. Des requêtes ont été également formulées pour examiner l'homogénéité des groupes de noix, de graine et de sèves, leurs codes et leur localisation dans les groupes de Type 4.

ÉTAT ACTUEL :

Le groupe de travail électronique (GTE) sur la révision de la Classification a révisé tous les groupes dans le Type 04 (noix, graines et sèves) pour les rendre pertinents avec l'approche prise par le CCPR49 sur la révision de la Classification :

- (i) D'inclure un produit dans un seul groupe ou sous-groupe afin d'éviter toute confusion possible due à deux CXL différentes pour un même produit.
- (ii) D'inclure le même produit avec différentes parties de plantes dans différents groupes afin d'autoriser l'examen des parties de plantes lors de la description d'un produit.

- (iii) D'inclure des références croisées quand les produits (sans numéro de code) peuvent être inscrits dans un groupe, mais avec une référence à sa classification principale.
- (iv) D'inclure les mots "sous-groupe de" à la description de tous les sous-groupes pour empêcher une interprétation erronée entre les sous-groupes et les produits individuels qui partagent la même chose.

Le GTE a recommandé que ce qui a été révisé le Type 04 Fruits à coque, graines et sèves (Point 7a de l'ordre du jour) ainsi que le tableau correspondant sur les exemples de produits représentatifs pour les groupes de produits pour ce type (Point 7e de l'ordre du jour) soit renvoyé à CAC41 (2018) pour une adoption finale.

Position du Canada sur le Type 04 révisé : Noix, graines et sèves

- En tant que membre du groupe de travail électronique sur la révision de la Classification, le Canada a formulé des observations par le biais du présent groupe de travail sur les révisions des groupes de produits pour les noix, graines et sèves.
- Le groupe 024 Graines pour boissons et sucreries qui a été adopté à CAC40 (2017) à l'étape 5 reste similaire à celui présenté à CCPR49 (2017). Aucun nouveau produit n'a été recommandé pour addition à ce groupe. Le Canada a souscrit aux produits dans le groupe 024 Graines pour boissons.
- A travers les travaux du GTE, le groupe 025 Sèves d'arbre a été créé en tant que nouveau groupe et 7 produits ont été inclus dans ce groupe. Le Canada a souscrit aux produits inclus dans le nouveau groupe 025.
- Le Canada soutient la recommandation du GTE de renvoyer le Type 04 noix, graines et sèves à CAC41 (2018) pour adoption finale.

Chine

Groupe 025 Sèves d'arbre

Dans ce groupe, à la fois ST 2095 (Groupe de sèves d'arbre) et HH 2095 (Sous-groupe des herbes) portent le même code de produits de 2095 ; par conséquent le numéro de codes devrait être corrigé.

Égypte

L'Égypte apprécie l'approche adoptée par le CCPR dans la révision de la classification et demande que tous les groupes de produits afférents à un type et les exemples correspondants des produits représentatifs pour des groupes de produits du ledit type soient finalisés ensemble pour envoyer un document unique pour une adoption finale par la Commission du Codex Alimentarius et l'inclusion dans la *Classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXM 4-1989) et les *Principes et directives pour la sélection de produits représentatifs en vue d'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides aux groupes de produits* (CXG 84-2012).

L'Égypte souscrit à la classification mentionnée dans le document no. CL 2018/12-PR *relatée à: la Révision de la Classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXM 4-1989). Catégorie A: Produits primaires destinés à la consommation humaine d'origine végétale Type 04: Noix, graines et sèves Groupe 024 – Graines pour boissons et sucreries Requêtes d'observations à l'étape 6, et **Document no. CL 2018/13-PR** *relaté à: Révision de la Classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXM 4-1989). Catégorie A: Produits primaires destinés à la consommation humaine d'origine végétale Type 04: Noix, graines et sèves Groupe 025- Sèves d'arbre Requête pour observations à l'étape 3.

Union européenne

European Union Competence

Vote de l'Union européenne

L'Union européenne (UE) aimerait remercier le GTE pour la révision de la *Classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale* présidé par les États-Unis d'Amérique et co-présidé par les Pays-Bas pour la préparation du projet et projet de révision de la *Classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale*.

L'UE prend connaissance du travail effectué par le GTE pour harmoniser et contrôler la cohérence interne des diverses décisions prises par le CCPR durant la période 2010-2017 sur la révision de la *Classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale* en particulier des produits de quatre groupes de Type 4.

En ce qui concerne le Groupe 024 «Graines pour boissons et sucreries» et le Groupe 025 «Sèves d'arbre», l'UE est heureuse que les observations présentées au GTE aient été prises en considération et souscrit aux deux classifications des deux groupes, telles qu'elles sont présentées dans les Annexes III et IV du document CX/PR 18/50/6.

L'UE note que les discussions sur le Groupe 022 «Fruits à coque» ont été finalisées en 2011 et sur le Groupe 023 'Graines oléagineuses' en 2010. Les deux groupes étaient en attente à l'étape 7, attendant la finalisation d'autres groupes du même Type 4. Par conséquent, en vue d'un objectif commun pour procéder à la révision de la *Classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale*, l'UE ne s'opposera pas à l'avancement du Type 04 entièrement révisé 'Noix, graines et sèves' à CAC41 (2018) pour adoption finale.

Kenya

Position: Le Kenya souscrit au groupe de produits proposé révisé 025 pour l'arbre sp sous le Type 04 Noix, graines et sèves et soutient la recommandation du GTE pour leur avancement du Type révisé 04 avec le tableau correspondant pour les produits représentatifs pour adoption finale par le CAC41. Le Kenya note également que le Groupe 024 - Graines pour boissons et sucreries répertoriées certains produits utilisés au Kenya comme les fèves de soja, ne sont pas inclus et par conséquent cherche une directive sur ce sujet.

Justification: la révision est pertinente avec la décision du CCPR49 de créer un nouveau Groupe 025 pour les sèves d'arbre et des propositions sur les exemples de produits représentatifs pour les groupes de produits pour le Type 04 dans le point 7(e) de l'ordre du jour.